

ESS et ruralités

pratiques de mobilisation des programmes de développement rural et des outils de contractualisation

synthèse d'étude - juin 2020

source de l'image: archive du GAL Terres de Vie en Lozère

Inscrite dans le cadre d'une mission réalisée par l'Avise en partenariat avec l'Ecole Urbaine de Sciences Po, cette étude porte sur les **outils de contractualisation destinés au milieu rural mobilisables par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**. L'ESS représente en effet une opportunité majeure pour les territoires ruraux en ce qui concerne le développement de biens et de services essentiels aux habitants, et l'identification de niches d'insertion de l'ESS dans les dispositifs de développement territorial vise ainsi à augmenter leur impact pour les territoires. Dans un premier temps, un état de l'art a été réalisé sur les dispositifs existants et la place que l'ESS a ou pourrait avoir en leur sein. Une deuxième phase d'étude, dont la présente fiche fait partie, a permis **à travers trois territoires cibles d'approfondir quatre outils de financement** : les Programmes LEADER, les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les Contrats de Ruralité. **La mission a mis en lumière la pertinence, bien que variable, de ces outils pour le développement de l'ESS en milieu**

rural. Si les programmes LEADER et les PAT sont ainsi de véritables leviers d'appui des projets de l'ESS, les contrats de ruralité et les PDRR présentent eux aussi un intérêt non négligeable pour son renforcement, bien que moins évident.

Partant du constat que **l'ESS représente une opportunité majeure pour les territoires ruraux**, l'objectif de ce document est de proposer une vue d'ensemble des pistes d'appropriation des outils de contractualisation par l'ESS. Dans un premier temps, cette synthèse aborde les **nouvelles politiques publiques ascendantes** destinées aux milieux ruraux dont l'objectif est d'intégrer la pluralité des besoins de ces espaces aux stratégies de développement local. Ensuite, il s'agit d'**évaluer la pertinence des outils de contractualisation étudiés pour l'intégration de l'ESS**, et d'observer leur articulation territoriale afin de mettre en lumière les opportunités pour l'ESS. Finalement, il s'agit de mettre en avant des **propositions pour consolider la place de l'ESS** au sein des dispositifs de développement rural.

Projet Collectif dans le cadre du Master Stratégies Territoriales et Urbaines de l'Ecole Urbaine de Sciences Po

Sous la direction de : Cécile LECLAIR (Avise)

Enquête et rédaction : Oriane LOUVEAU, Pinelopi PAPPÀ, Zoé RAIMBAULT, Maud REYMOND

Coordination : Bérengère DAVIAUD (Avise)

Tutrice : Sarah RUSSEIL (MTES)

Mise en page : Pinelopi PAPPÀ

© Avise, juin 2020 - 18, avenue Parmentier - 75011 Paris / www.avise.org

La prise en compte de l'ESS au sein des nouveaux outils de contractualisation à destination des espaces ruraux

une opportunité de développement pour les territoires

Ruralités

intégrer leur pluralité à l'agenda politique

La notion de ruralité est souvent définie en contraste des villes – les espaces ruraux sont ceux qui ne sont pas urbains – pourtant il est important de rappeler à la fois sa complexité et sa pluralité : **il n'existe pas une ruralité homogène mais des ruralités**. Le milieu rural est un espace divers dont les comportements de la population, les quotidiens et les habitudes varient et produisent des territoires singuliers. Par ailleurs, les pratiques dites rurales s'imbriquent de plus en plus avec celles dites urbaines : un habitant d'un espace rural peut adopter des comportements urbains mais se définir comme rural et vice-versa.

A cet égard, **la stratégie de développement rural devient de plus en plus compliquée à définir** : elle est tout à la fois celle qui vise à améliorer les réseaux, les mobilités, les services ; à renforcer l'emploi et l'intégration ; à préserver le paysage et la biodiversité ; ou encore celle qui encourage la création de lien social et le renouvellement des modes de vie locaux.

Face à cette problématique et afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des territoires, **les modes d'action publique tendent à se penser de manière plus ascendante**, processus souligné notamment par l'émergence des territoires de projet. Depuis 2005, lorsque la loi relative au Développement des Territoires Ruraux dite loi DTR a été promulguée, l'agenda politique a voulu s'aligner aux objectifs portés par l'Union Européenne, avec **l'objectif de transformer les modes d'intervention de l'État en prenant en compte la pluralité de l'espace rural**.

La contractualisation

de nouveaux modèles de politique publique

La contractualisation a pour rôle de proposer de nouveaux modèles de développement construits par les territoires, adaptés à leurs spécificités et destinés à leur redynamisation. **Les outils de contractualisation désignent des dispositifs publics de coopération entre des entités publiques comme privées, par**

des financements et des programmes concertés : sous divers formats juridiques, le contrat, le programme ou le schéma, les acteurs s'engagent dans une démarche commune d'animation et d'orientation du territoire.

Projet TRESSONS

l'ESS comme levier de développement pour les territoires ruraux

Dans la **continuité des premières études du projet TRESSONS¹**, qui ont mis en valeur la contribution de l'économie sociale et solidaire au développement des territoires ruraux, cette étude part du constat que l'ESS représente une opportunité majeure pour les territoires ruraux en termes de création de lien social et d'emplois non délocalisables, d'amélioration des conditions de vie des ruraux et d'attractivité des territoires. Elle joue en effet un rôle majeur dans le développement de biens et de services essentiels aux territoires, tels que les commerces de proximité, la santé, la culture, l'alimentation, la mobilité, etc.

- **L'ESS constitue un levier de développement significatif pour pallier la carence d'accessibilité aux services en territoire rural, grâce à des activités à fort ancrage territorial, avec des pratiques d'engagement citoyen, et aux externalités positives multiples. Ce constat à l'appui, la présente étude a cherché à identifier les niches d'insertion de l'ESS dans les outils de développement rural afin d'en augmenter les impacts sur les territoires.**

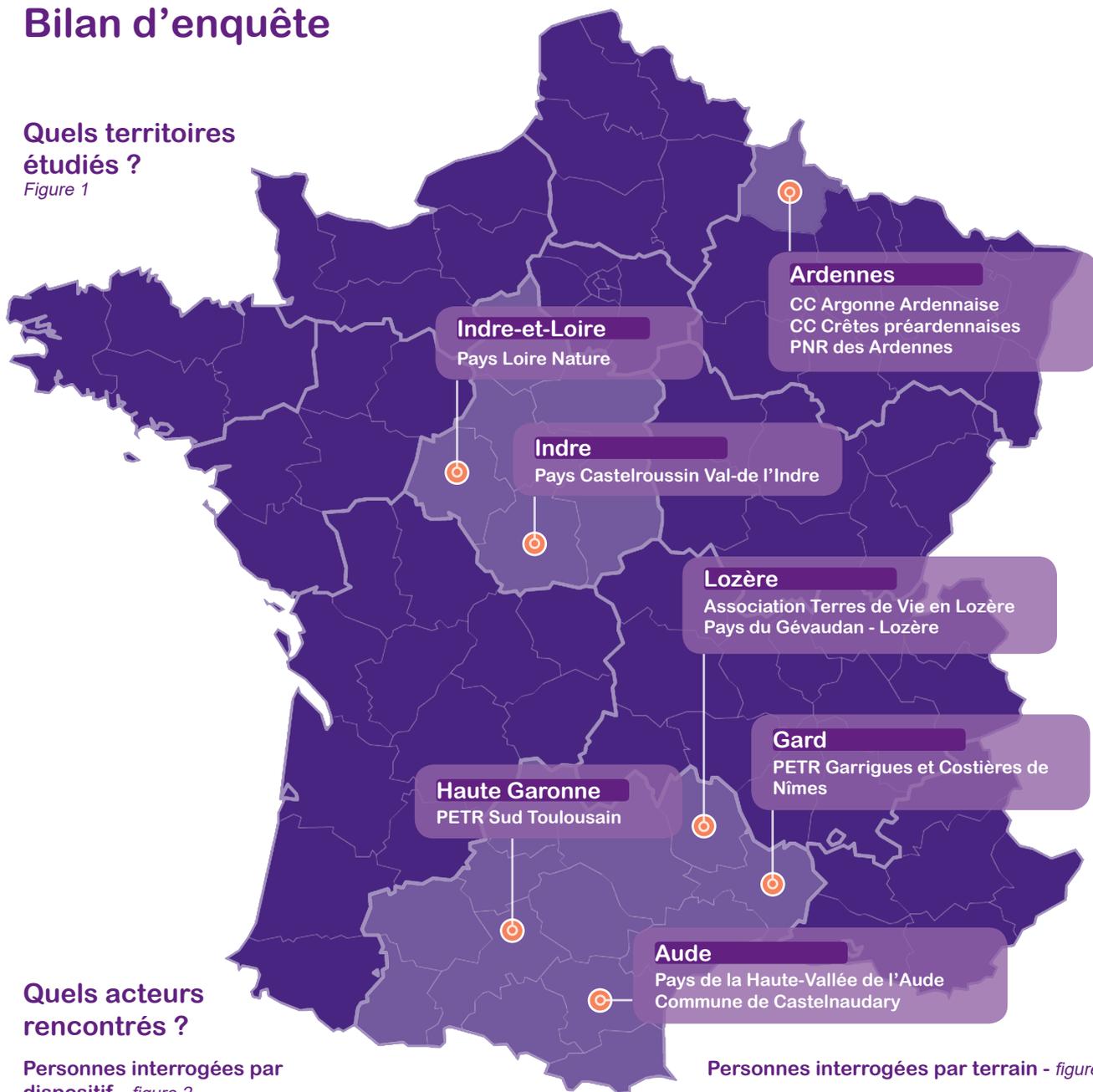
¹ Piloté par l'Avisé et le RTES de 2018 à 2020, **le projet TRESSONS** (Territoires Ruraux et ESS : Outils et Nouvelles Synergies) **vise à analyser et à renforcer l'impact de l'ESS sur les territoires ruraux**. Il comprend 4 champs d'actions : analyser la place de l'ESS en milieu rural, capitaliser les initiatives locales, accompagner les territoires et valoriser les projets par leur diffusion.

Pour en savoir plus : [le projet TRESSONS](#)

Bilan d'enquête

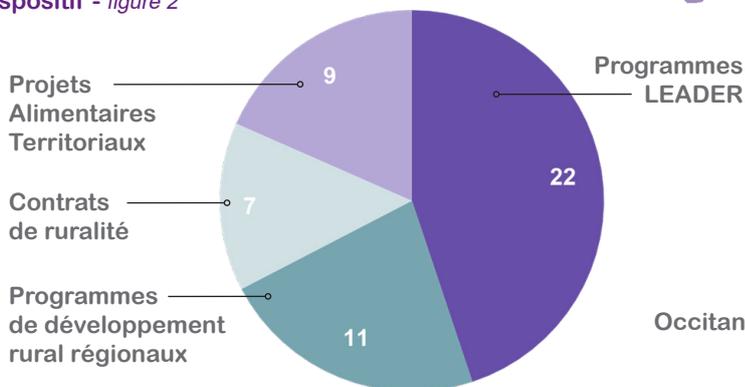
Quels territoires étudiés ?

Figure 1

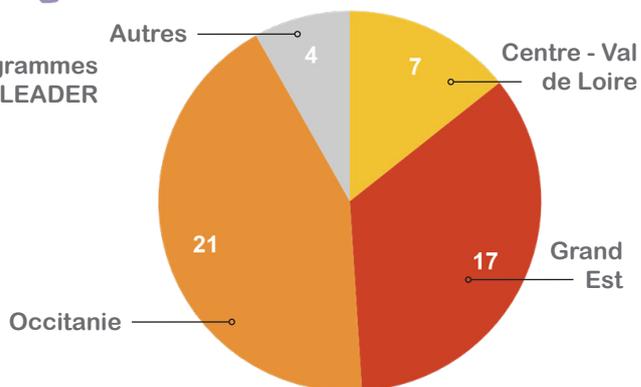


Quels acteurs rencontrés ?

Personnes interrogées par dispositif - figure 2



Personnes interrogées par terrain - figure 3



Entretiens réalisés en binôme entre le 13/02/2020 et le 06/05/2020 par téléphone ou visio-conférence

Les résultats des enquêtes

une intégration différenciée de l'ESS au sein des outils de contractualisation étudiés

Programmes LEADER et PAT

deux dispositifs à fort potentiel pour l'ESS en milieu rural

Les programmes LEADER se présentent comme des leviers de financement conséquents, tandis que les PAT accélèrent les synergies favorables à la structuration de l'ESS sur les territoires.

› Les programmes LEADER comme principal levier financier pour l'ESS en milieu rural

Les programmes LEADER se présentent comme l'un des principaux leviers de financement de l'ESS en milieu rural. En effet, **la démarche ascendante et locale de ce dispositif de financement fait écho aux logiques de l'ESS**. Les programmes LEADER sont portés par des Groupes d'Action Locale (GAL) dont la gouvernance mobilise à la fois des acteurs publics et privés et dont la stratégie est basée sur la concertation préalable des acteurs du territoire laissant ainsi une large possibilité d'intégration de l'ESS en son sein. **L'échelle très locale et le volume assez élevé de l'enveloppe financière attribuée aux GAL offre la possibilité de financer des projets structurants portés par des acteurs de l'ESS**. Cependant, plusieurs enjeux notamment relatifs à la **complexité administrative** et aux **délais de remboursement** ont été relevés, pouvant constituer des freins à la bonne intégration de l'ESS au sein du programme. Ces enjeux ont été identifiés par des acteurs locaux, favorisant l'émergence de pratiques appropriées pour y faire face : **le développement de structures tierces d'accompagnement pour les associations**, selon des logiques de solidarité et de partage de compétences, peut être souligné. Les programmes LEADER apparaissent ainsi, malgré des difficultés relatives au montage de dossier, comme un levier financier particulièrement adapté pour les acteurs de l'ESS en milieu rural.

› Les PAT, créateurs de nouvelles synergies favorables à la structuration de l'ESS

L'intérêt principal des PAT ne réside pas dans les financements directs, mais plutôt dans **la gouvernance territoriale et la mise en réseau qu'ils proposent**. Grâce à leur nature partenariale, les PAT peuvent **mettre à disposition des acteurs de l'ESS en milieu rural un réseau d'acteurs diversifiés** à tous les niveaux territoriaux. À cela s'ajoute que les compétences développées par les acteurs de l'ESS entrent en écho avec les principes de transversalité et de coopération propres aux PAT. Les PAT sont des outils de politique publique dont la **souplesse** de mise en œuvre présente un potentiel très important pour l'ESS. Cependant, leur capacité d'innovation dépend aussi de leur interprétation par les porteurs – dont une majorité l'oriente encore vers des modèles conventionnels. Persistent ainsi d'importants **enjeux comme l'intégration des citoyens** comme acteurs et pas seulement consommateurs, le **risque d'un format rigide** et très conventionnel des PAT, la **coopération insuffisante** entre acteurs publics et acteurs privés, etc. Cependant, les PAT développent un terrain favorable à la structuration de l'ESS en milieu rural – elle-même pertinente pour **intégrer les PAT dans les transitions économique, sociale et environnementale**.

PDRR et Contrats de ruralité

des pistes à explorer malgré une mobilisation difficile par les acteurs de l'ESS

Les PDRR et les contrats de ruralité sont des outils intéressants à destination du développement rural, mais leur mobilisation par les acteurs de l'ESS semble à ce jour plus difficile. Plusieurs pistes ont cependant été relevées quant à leur contribution potentielle au développement de l'ESS en milieu rural.

› Les PDRR : des opportunités relatives pour l'ESS malgré une appropriation difficile par les acteurs locaux

Certaines mesures des PDRR axées sur LEADER, sur la coopération ou les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) sont pertinentes pour financer des projets relatifs à l'ESS. La contribution des autres mesures des PDRR – à destination majoritairement des acteurs issus du milieu agricole – au développement de l'ESS apparaît beaucoup plus négligeable. En effet, du fait du niveau régional du dispositif, **le lien avec les porteurs de projets est infime en raison du manque d'intermédiaires locaux et de lacunes de communication**. Cependant, des **opportunités** existent pour l'ESS, notamment **dans l'articulation avec les politiques de développement rural** du conseil régional, permettant un fléchage des cofinancements en faveur des projets innovants. Une autre **piste d'intégration de l'ESS repose sur les critères de sélection des appels à projets** au sein des PDRR, souvent orientés vers les capacités d'innovation et de coopération des projets, logiques inhérentes à l'ESS.

› Les contrats de ruralité : un outil à faible lisibilité dont le potentiel est encore à découvrir

Dans les faits, les contrats de ruralité se présentent comme un **outil majoritairement à destination des collectivités territoriales**. Leur lisibilité, dans un contexte national de multiplication des contrats, est réduite à la fois pour les porteurs de projets et pour les techniciens territoriaux, à l'échelle du département ou des PETR. Théoriquement, **depuis 2018, ils peuvent être mobilisés par les acteurs privés, bien que cette possibilité reste largement méconnue**. Le lien avec l'ESS se fait ainsi de manière indirecte : les équipements construits via ces contrats peuvent parfois être bénéfiques aux acteurs de l'ESS en milieu rural. Néanmoins, la piste du financement des acteurs privés via les contrats de ruralité – notamment par **le recours à un statut juridique tel que la SCIC** – présente une opportunité non négligeable pour les acteurs de l'ESS. Une piste à creuser à l'avenir.

Une articulation territoriale des contractualisations en milieu rural

de nouvelles dynamiques de développement au service de l'ESS

Si les outils de développement rural étudiés présentent individuellement des caractéristiques plus ou moins pertinentes pour le développement de l'ESS en milieu rural, il est également nécessaire de prendre en compte leur articulation sur les territoires. Ces dernières années ont vu se multiplier les dispositifs de contractualisation, aussi bien au niveau régional, au niveau national (contrats de plan Etat-Région, contrat de ruralité, contrat de ville, contrat de transition écologique ...) ou au niveau européen avec le programme LEADER. Si cette **multiplication des contrats** peut permettre, dans une vision transversale, de mieux orienter les porteurs de projets vers le financement adéquat et de faciliter les cofinancements, elle peut aussi être à l'origine de problèmes de lisibilité par les agents territoriaux.

Par ailleurs, le programme LEADER, principal outil de développement rural au service de l'ESS, implique, comme tout fonds européen, une démarche de cofinancement public national. Cette recherche de fonds, qui engendre des problématiques de trésorerie et d'ingénierie pour les structures de l'ESS, questionne **cette articulation des contrats qui peut s'avérer bénéfique pour les porteurs de projets**.

Les Pays

acteurs indispensables dans la mise en œuvre des politiques de développement rural

Face à ces enjeux de lisibilité des contrats, **le choix d'une échelle territoriale pertinente pour articuler ces dispositifs** est déterminant. Les **Pays et PETR** se révèlent être des interlocuteurs territoriaux majeurs pour la mise en œuvre des politiques publiques de développement rural, mutualisant le portage de plusieurs de ces dispositifs.

Les Pays, introduits dans le cadre institutionnel en 1999 par la loi Voynet, ont été pensés pour mettre en œuvre les politiques publiques de contractualisation dans le cadre de projets de territoire, permettant une meilleure adéquation aux besoins locaux. Si les Pays s'appuient pour beaucoup sur le statut juridique de PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) depuis la loi MAPTAM de 2014, leur rôle demeure inchangé, centré sur la dynamisation de leurs territoires et la mise en place des politiques de développement local. C'est **à cette échelle locale que s'articulent plusieurs dispositifs de contractualisation**, comme les contrats de ruralité, les contrats de transition écologique, les programmes LEADER ou les contrats territoriaux mis en place par les Régions. Cette articulation des dispositifs de développement rural et des outils de financement à une même échelle territoriale permet au Pays **d'avoir une vision globale des projets, publics ou privés, qui s'inscrivent dans sa stratégie de territoire, et d'exercer un effet levier** sur les financements. Son statut d'interlocuteur privilégié avec les pouvoirs publics le place également dans une **situation d'intermédiaire de proximité auprès des porteurs de projets**, à qui il peut fournir un accompagnement au montage de dossier.

Des articulations peuvent s'effectuer entre ces différents outils gérés par le PETR, au service des porteurs de projets et du développement de l'ESS. Souvent, les diagnostics de territoire liés à la construction de la stratégie d'un contrat sont mutualisés entre les différents dispositifs d'un même Pays, favorisant ainsi leur complémentarité et leur appropriation par les acteurs locaux. Cette **articulation des outils à l'échelon local** peut notamment **répondre aux besoins de cofinancement du programme LEADER, favorisant du même coup l'intégration de projets innovants et coopératifs**.

Aussi, les contrats de ruralité - généralement axés sur des financements publics d'investissement - peuvent offrir des possibilités de cofinancement à des projets LEADER, souvent centrés sur l'innovation, la

coopération et la démarche partenariale. Même s'il s'agit de projets portés par des structures publiques, cette articulation peut offrir **l'opportunité d'inclure dans les contrats de ruralité des projets plus innovants et aux portages juridiques variés, incluant notamment les SCIC**. (pour aller plus loin Fiche technique "Contrats de ruralité et ESS" - étude "ESS et ruralités")

De même, **les contrats régionaux peuvent venir en complémentarité du programme LEADER**. C'est le cas en région Centre-Val de Loire, où les CRST (Contrats régionaux de solidarité territoriale) sont portés par les mêmes structures que les GAL, et interviennent régulièrement en cofinancement public des projets LEADER. Le **dispositif A vos ID qui est porté par la région en articulation avec les CRST** vise ainsi à financer des projets expérimentaux et partenariaux, et peut constituer un cofinancement pour LEADER, autant qu'une avance de trésorerie, favorisant notamment les porteurs de projets de l'ESS. (pour aller plus loin : "LEADER et ESS" - étude "ESS et ruralités")

L'articulation des dispositifs à une même échelle territoriale peut aussi permettre de **flécher des financements vers des contrats qui ne débloquent pas de nouveaux fonds**. C'est le cas du contrat de transition écologique (CTE) qui doit s'appuyer sur des financements existants pour mettre en œuvre des projets. Dans le PETR Gévaudan-Lozère, certaines actions du CTE sont financées par le contrat de ruralité, permettant à ce dernier de soutenir des projets innovants, partenariaux et à dimension écologique. (pour aller plus loin : Fiche technique "Contrats de ruralité et ESS" - étude "ESS et ruralités")

L'articulation des échelles

au service de la mise en cohérence des outils de contractualisation

Si les Pays s'imposent comme des acteurs déterminants de la mise en œuvre des contractualisations en milieu rural, permettant leur articulation et un meilleur fléchage des projets vers les financements adéquats, **l'imbrication de ces dispositifs à différentes échelles** peut également s'avérer pertinente pour le développement de projets innovants en milieu rural.

Il est nécessaire de rappeler que si le programme **LEADER** est porté par des GAL au niveau local, il se construit **en relation permanente avec la Région**

qui est autorité de gestion du FEADER. La Région a souvent pour rôle d'instruire les dossiers LEADER et de pratiquer des contrôles d'ordre réglementaire et technique. Ces deux échelles s'articulent non pas dans une optique de complémentarité des financements, mais de gestion différenciée d'un même programme. (pour aller plus loin : "LEADER et ESS" / Fiche technique "PDRR et ESS" - étude "ESS et ruralités")

D'autres pistes de réflexions émergent quant à l'articulation des échelles territoriales au service de l'imbrication des outils de développement rural. **Les projets alimentaires territoriaux (PAT)**, dispositifs très flexibles et protéiformes, qui peuvent aussi bien se construire à l'échelle d'une commune, d'un pays que d'un département, **peuvent notamment faire appel au programme LEADER pour leur financement.** Cette articulation des deux dispositifs diffère de celles précédemment mentionnées dans la mesure où le PAT n'est pas forcément porté par le territoire d'un PETR. Ce sont donc **des dynamiques informelles du territoire qui favorisent la complémentarité de ces deux dispositifs**, par ailleurs très compatibles dans leurs

valeurs d'innovation, de coopération et d'intégration de la société civile. (pour aller plus loin : "PAT et ESS" - étude "ESS et ruralités")

Par ailleurs, si le programme LEADER se construit souvent au niveau d'un PETR, territoire de projet particulièrement structurant, d'autres acteurs territoriaux peuvent se révéler intéressants dans le portage de ce dispositif. C'est notamment le cas des **parcs naturels régionaux (PNR), territoires de coopération construits autour d'un projet de développement territorial.** S'appuyant sur les forces vives du territoire en partenariat avec des acteurs privés et publics, ces structures se révèlent particulièrement pertinentes dans la mise en œuvre de programmes partenariaux comme LEADER ou les PAT. S'ils valorisent le développement de l'économie à ancrage local et à fort impact sur le territoire, **leur principal atout pour l'ESS réside dans leur capacité à mobiliser des programmes de développement rural en les adaptant à leur stratégie de territoire.** (pour aller plus loin : "Etat de l'art" - étude "ESS et ruralités")

› **Que ce soit au sein d'un même PETR, ou dans l'imbrication d'échelles territoriales différentes, l'articulation de ces outils de développement rural peut se révéler bénéfique pour les acteurs de l'ESS, en facilitant le fléchage des projets vers les programmes pertinents. Qu'elle permette d'attribuer des financements à des outils qui n'en disposent pas, ou de faciliter la recherche de cofinancement pour les fonds européens, la multiplication des contrats peut faciliter l'interconnaissance entre acteurs et outils du territoire, malgré une visibilité parfois jugée trop faible par les agents territoriaux.**

Des recommandations pour consolider l'ESS en milieu rural

Valoriser l'apport de l'ESS aux dynamiques locales en s'appuyant sur des démarches ascendantes

Les outils de contractualisation étudiés présentent différents niveaux de pertinence pour l'intégration de l'ESS aux programmes de développement rural. Cette enquête a permis de souligner certaines caractéristiques de ces outils qui permettent aux structures de l'ESS de se les approprier. Les programmes LEADER comme les PAT relèvent de **dynamiques ascendantes** au service d'un projet de territoire. C'est la concertation avec les acteurs locaux et la construction d'une stratégie territoriale en partenariat avec les structures privées et publiques qui permet l'intégration des logiques de l'ESS. Ces dispositifs font suite à un diagnostic de territoire et visent à répondre à des besoins locaux identifiés, et semblent par conséquent particulièrement pertinents pour prendre en compte les forces vives du territoire. Par ailleurs, la pertinence de l'échelle du PETR doit être soulignée : ces outils se déclinent à un **échelon très local**, favorisant l'échange entre porteurs de projets et agents de développement territorial, et facilitant l'accompagnement au montage de dossier. Au contraire du PDRR, porté par la région, qui manque d'intermédiaires locaux pour se faire connaître des porteurs de projets, le programme LEADER bénéficie des réseaux locaux et participe lui-même à l'interconnaissance des acteurs structurants du territoire.

Si l'échelon local des territoires de projet rend possible une intégration de l'ESS au sein des différents outils de contractualisation, celle-ci reste **indissociable de la volonté politique du territoire, et du degré de connaissance et d'appropriation des principes de l'ESS par les acteurs locaux**.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de **sensibiliser les acteurs locaux et les structures de développement rural à l'ESS**, et de mettre en lumière les réponses qu'elle peut apporter aux enjeux de ruralité, ce qui constitue l'objet du projet TRESSONS.

Se saisir des outils de contractualisation : un enjeu d'ingénierie

Si ces caractéristiques des contractualisations locales sont à valoriser, certaines difficultés se posent aux porteurs de projets de l'ESS dans la prise en main de ces dispositifs.

Les mécanismes administratifs et financiers liés à la mobilisation de ces outils demandent une maîtrise avancée de leur fonctionnement, créant un besoin d'accompagnement des porteurs de projets mais aussi des intermédiaires locaux. Si certains dispositifs semblent plus pertinents que d'autres pour le développement de l'ESS en milieu rural, leur potentiel d'action dépend largement de la disposition d'une **ingénierie appropriée et adaptée**. Ces enjeux d'ingénierie s'articulent à des **enjeux de trésorerie**, les porteurs de projets devant être capables de mobiliser des fonds propres en parallèle de leur demande de subvention. **Ces exigences peuvent mettre en difficulté les structures émergentes, et soulignent la nécessité de solutions alternatives pour favoriser la prise en main de ces outils par les acteurs de l'innovation**.

Dans ce cadre, la mutualisation de l'ingénierie au niveau du territoire de projet peut favoriser le montage de projets et de financements complexes intégrant plusieurs dispositifs. De même, la mobilisation des techniciens locaux semble indispensable pour accompagner les porteurs de projets.

Face à ces difficultés, l'enjeu de **l'interconnaissance entre les acteurs du territoire** semble décisif. Pour pallier le manque d'ingénierie ou de trésorerie, des structures tierces peuvent intervenir auprès des porteurs de projets, permettant aux structures de l'ESS de s'emparer plus facilement de ces outils. C'est donc avant tout l'enjeu de la **solidarité** entre les structures de l'ESS d'un même territoire, à travers les **partages de compétences et de connaissances**,

qui est à souligner. Les réseaux locaux et les structures d'accompagnement de l'ESS ont donc un rôle à jouer pour permettre une meilleure intégration de l'ESS au sein de ces outils de contractualisation. À cet égard, **le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) se présente comme un outil pertinent afin de créer des coopérations entre les structures de l'ESS pour mutualiser leur ingénierie.**

➤ Construire une stratégie concertée entre différentes échelles

L'adéquation des projets avec les stratégies de territoire est essentielle pour assurer une mobilisation efficace des différents contrats. **Une stratégie concertée entre différentes échelles permet une mobilisation simultanée de différents outils** (de financement ou d'ingénierie) au service de projets structurants de transition dans les territoires.

De plus, **cette articulation des outils permet une complémentarité des financements, pertinente à deux niveaux pour les projets d'ESS.** Elle permet à la fois de faciliter l'accès aux cofinancements, et d'attribuer des financements à différentes étapes du projet (amorçage, consolidation).

Pour aller plus loin

Etat de l'art : ESS et ruralités, pratiques de mobilisation des programmes de développement rural et des outils de contractualisation



Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui nous accompagnées dans la réalisation de notre projet collectif et dans l'élaboration de cette synthèse. Merci particulièrement à Cécile Leclair et Bérengère Daviaud à l'Avise, Anne-Laure Federici au RTES, Sarah Russeil au MTES et à Irène Mboumoua à l'École Urbaine de Sciences Po. Enfin, nous souhaitons remercier toutes celles et ceux qui nous ont accordé des entretiens et ont partagé leur expertise sur les différents dispositifs étudiés. Merci à vous.